
Renvoi au comité d'instruction publique du don de la citoyenne Guerin-Albert, qui fait hommage d'un ouvrage intitulé "Le triomphe de la Raison", lors de la séance du 30 germinal an II (19 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique du don de la citoyenne Guerin-Albert, qui fait hommage d'un ouvrage intitulé "Le triomphe de la Raison", lors de la séance du 30 germinal an II (19 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 68;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27719_t1_0068_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

ne s'en occupera pas moins individuellement de tout ce qui peut tendre au bonheur de ses frères. Son institution fut dictée par le désir de se rallier et de corps et d'esprit pour offrir un rempart inexpugnable à la représentation nationale qu'on voulait avilir, et au comité de salut public qu'on voulait dissoudre. Toujours digne de l'illustre Romain dont elle a adopté le nom et les sentiments, comme lui elle sacrifiera à la patrie ce qu'elle a de plus cher, et l'interruption même de ses séances sera un acte de son amour pour l'intérêt public.

Mais nous voulons, représentants du peuple, avant de quitter votre barre, vous faire connaître quelle est notre orthodoxie politique sur les Sociétés sectionnaires; nous croyons que la masse en est composée d'hommes purs et intègres qui veulent le bien, le mettent en pratique, et cherchent à l'inoculer dans toutes les âmes... Ces sentiments nous ont été toujours si personnels que nous déposons sur votre bureau la liste des noms et demeures de tous les sociétaires qui composent en masse cette députation, afin que, s'il vous faut des patriotes dont le cœur et les bras vous sont acquis, des patriotes toujours disposés à vous faire respecter et à vous défendre à la vie et à la mort, vous puissiez les choisir indistinctement sur ce registre. *Vive la république!* (1).

L'assemblée applaudit à la conduite de ces concitoyens, et ordonne l'impression du discours qu'elle a prononcé et de la réponse du président (2).

40

La citoyenne Guérin-Albert applaudit au décret qui rendu la liberté aux hommes de couleur; elle fait hommage à la Convention d'un essai dramatique: *Le triomphe de la Raison*.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'Instruction publique (3).

41

La société populaire, séante à Chatillon, félicite la Convention sur les mesures énergiques et sévères qu'elle vient de prendre contre les traîtres et les conspirateurs. Elle l'invite à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait anéanti tous les tyrans et les ennemis du Peuple. Elle annonce l'envoi d'une petite couronne, ci-devant royale, garnie de fausses pierres, trouvée dans les débris de la ci-devant église de cette commune, devenue le temple de la Raison.

(1) *Mon.*, XX, 260; *Ann. patr.*, n° 474; *Mess. soir.*, n° 610; *J. Sablier*, n° 1269; *Débats*, n° 577, p. 491; *J. Mont.*, n° 158; *J. Perlet*, n° 575; *Ann. Rép. Fr.*, n° 142.

(2) P.V., XXXV, 342.

(3) P.V., XXXV, 342. *Mess. soir.*, n° 610; *J. Sablier*, n° 1268. Cf. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du comité d'Instruction publique*, t. IV, p. 374, 492.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

Une députation se présente à la barre.

L'ORATEUR: Citoyens,

Au nom de la Société populaire, dont je suis membre, de la commune et canton de Chatillon-sur-Loing, département du Loiret je parais dans votre enceinte pour vous exprimer les sentiments républicains, dont les patriotes sont animés, et vous rendre mot pour mot les expressions de leurs cœurs (2).

Il donne lecture des pièces suivantes.

[Extrait du p.-v. du 20 germ. II.]

Un membre demande que l'adresse votée par la Société en la séance du 15 de ce mois à la Convention nationale, soit portée et prononcée par un membre de la Société.

Cette proposition vivement appuyée est mise aux voix et adoptée.

Le citoyen Viogué, membre de la Société se présente, il offre de se rendre incessamment auprès de la Convention nationale, d'y porter et prononcer au nom de la Société l'adresse qu'elle lui a votée, si toutefois il est agréé.

La Société accepte l'offre du citoyen Viogué, le charge de porter et prononcer en son nom à la Convention nationale l'adresse qu'elle lui a votée en sa séance du 15 de ce mois, et arrête que le citoyen Viogué déposera sur le bureau de la Convention la boîte contenant la couronne royale en argent montée en pierres fausses qui a été trouvée dans les débris de la ci-devant église, et sous le sceau de la Société, qu'à cet effet et pour lui servir de pouvoir, extrait du présent procès-verbal lui sera remis.

[Adresse de la Sté popul.; 15 germ. II] (3).

« Législateurs,

Des traîtres, des conspirateurs voulurent encore assassiner la liberté; c'était donc dans les cabinets des tyrans coalisés que se tramaient ces complots affreux; c'était donc parmi nous que leurs agens, qui ont capté, en affectant le patriotisme, la confiance du peuple, cherchaient à les exécuter.

Leurs projets parricides sont découverts et viennent d'échouer, grâce à vous, intrépides Montagnards, déjà plusieurs des chefs ont expié leurs crimes.

Continuez de frapper leurs complices de la hache nationale, c'est le vœu individuel de tous les hommes libres.

Marchez toujours à grands pas, Législateurs intrépides, que les traîtres qui siégeaient encore parmi vous, que ces mandataires infidèles qui trafiquaient les droits du peuple jusque dans les cachots en sortent à l'instant pour porter leurs têtes sur l'échafaud.

Par ce grand acte de justice nationale, vous consoliderez de plus en plus la révolution, vous affermirez la liberté et le peuple français sera heureux.

(1) P.V., XXXV, 342 et 352. B⁴n, 10 flor. (2^e suppl.); *J. Sablier*, n° 1268.

(2) C 300, pl. 1059, p. 46, 47 (signée CARRIÈRE (vice-présid.), BECQUEREL (secrét.), CARRIÈRE (secr.-adj.); 47, 48 (signée B. CARRIÈRE, L. BECQUEREL, PETITJEAN).

(3) C 300, pl. 1059, p. 48.